

Envoi des détails de la fête célébrée pour la victoire sur Toulon par la société populaire de Coutances, lors de la séance du 12 pluviôse an II (31 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Envoi des détails de la fête célébrée pour la victoire sur Toulon par la société populaire de Coutances, lors de la séance du 12 pluviôse an II (31 janvier 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 111;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34420_t1_0111_0000_3

Fichier pdf généré le 15/05/2023

et tout ce qu'elles pouvoient avoir de bijoux en or ou en argent; elles en ont fait à l'envi le volontaire sacrifice et nous, Citoyens Législateurs, nous avons pensé que vous ne dédaigneriez pas d'entendre le récit de ces preuves de l'amour de nos femmes pour la Patrie. Elles nous chargent de lui offrir en don ce petit trésor, fruit de leur généreux dépouillement, acceptez-le car c'est ici la vertu qui donne. Son élan sublime parle à nos âmes et l'idée d'être frontière d'un ennemi féroce augmente l'énergie. L'Espagnol cherche à se rassurer derrière les hautes montagnes qui le cachent, mais il ne sait pas que le peuple de ces contrées en a mesuré la hauteur et que pour des hommes libres, ce n'est pas là, un obstacle invincible. Francs Montagnards, les Montagnes ne nous intimideront pas, il en est une seulement, vers laquelle nous tournerons des regards, pleins d'attention et de respect, celle d'où sortit une constitution républicaine, faite pour étonner le monde et faire trembler les tyrans couronnés sur leur trône d'argile.

O vous, Citoyens Législateurs, qui siégez sur ce mont sacré, laissez par intervalle échapper de sa cime quelque roche pour écraser le fanatisme encore palpitant dans sa chute et l'intrigue toujours prête à se réveiller. Demeurez à votre poste, le salut de la patrie vous en fait le devoir et pendant que vous ferez de bonnes lois, nos femmes soigneront les blessés et nous, nous irons combattre ».

ROQUES, ROBIN, SENAC,

(membres du C. de correspondance de la Sté).

14

Le citoyen J. A. Michel, membre de la société populaire de Coutances (1) envoie à la Convention les détails de la fête de la victoire, célébrée dans cette commune le 10 nivôse, au sujet de la reprise de l'infâme Toulon (2).

Insertion au bulletin (3).

15

La société républicaine-montagnarde de Nantes fait passer à la Convention une note des objets déposés par les citoyens de cette commune sur l'autel de la patrie. Ils consistent en 450 marcs d'argenterie, remis à la monnaie de Nantes, plus de 20,000 chemises, près de 7,000 paires de draps, plus de 3,000 paires de souliers, près de 3,000 matelas, autant de couvertures; plus de cent mille livres, pour les frais des opérations révolutionnaires; et, en outre, des sommes considérables pour les soldats blessés, les veuves et orphelins des citoyens morts en défendant la patrie.

En annonçant de nouveaux dons, cette société termine ainsi son adresse : Les hommes qui ne

sacrifient pas tout pour elle, sont indignes de la liberté (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2), renvoyé au comité des marchés.

« Représentants. Des républicains parlent peu, mais ils agissent, ils savent s'exprimer et se faire connoître par leurs œuvres. Aussi ne trouverez-vous pas ici de longs discours; nous avons la satisfaction d'envoyer à la Convention une note des objets déposés par les citoyens de la commune de Nantes, sur l'autel de la patrie. 1^o 460 marcs d'argenterie, remis à la monnaie de Nantes; 2^o plus de 20 000 chemises; 3^o à peu près 7 000 paires de draps; 4^o plus de 3 000 paires de souliers; 5^o 3 000 habits complets; 6^o près de 3 000 matelas; 7^o autant de couvertures; 8^o plus de 100 000 liv. pour les frais des opérations révolutionnaires; 9^o enfin des sommes considérables tant pour les divers hôpitaux que pour les indigents et les familles des soldats blessés ou morts.

Citoyens représentans, de nouveaux efforts de nos concitoyens nous font espérer que nous pourrions bientôt vous annoncer de nouveaux dons : les hommes qui ne sacrifient pas tout pour la liberté sont indignes d'elle. »

La Convention applaudit vivement à ces offrandes, ainsi qu'aux sentimens exprimés dans cette adresse, qui sera insérée au bulletin et mentionnée honorablement au procès-verbal (3).

16

L'agent national du district de l'Egalité-sur-Marne (4) annonce à la Convention que l'état des dons patriotiques de ce district, depuis le premier frimaire jusqu'au 7 pluviôse, consiste en 5,455 chemises, 177 draps, 63 serviettes, 105 paires de bas, 19 paires de chaussons, 3 paires de bottes, 108 paires de souliers, 1,742 liv. 19 s. en assignats.

Les dons des sociétés populaires ne sont pas compris dans cet état (5).

Mention honorable, insertion au bulletin (6).

17

Le citoyen Charles Tscheiller (7), blessé en combattant pour la patrie dans l'armée du Rhin, obtint un congé pour le rétablissement de sa santé. Il espéroit, en se rendant chez lui, d'embrasser son père, vieux militaire. Il n'existoit plus.

Il lui étoit dû, lors de son décès, neuf mois d'une pension de retraite de 360 liv. Le fils, quoique peu fortuné, en fait don à la Nation, pour contribuer aux frais de la guerre. Il en a envoyé le brevet au directoire du district de Belfort. Ce brave républicain n'attend que le

(1) P.V., XXX, 270. Mention dans M.U., XXXVI, 238.

(2) Bⁱⁿ, 12 pluv. (suppl^o).

(3) Audit. nat., n^o 496.

(4) Ci-dev^t Château-Thierry.

(5) P.V., XXX, 271. Mention dans C. Eg., n^o 532; M.U., XXXVI, 206; J. Paris, n^o 397.

(6) Bⁱⁿ, 12 pluv. (suppl^o).

(7) Ou Ticheller.

(1) Et non Coutans.

(2) P.V., XXX, 270.

(3) Bⁱⁿ, 12 pluv. (suppl^o).